



FRANCE

Prix DJCE - CMS Bureau Francis Lefebvre des meilleurs futurs avocats par équipe - Annonce des lauréats

COMMUNIQUÉS DE PRESSE · 14 AVR. 2016

La 6e édition du prix DJCE - CMS Bureau Francis Lefebvre des meilleurs futurs avocats par équipe a eu lieu le 11 avril 2016 dans les locaux du cabinet à Neuilly-sur-Seine.

Les lauréats sont : **Bastien Celié**, DJCE de Montpellier, **Nathan Kegler**, DJCE de Strasbourg et **Marie Saunier**, DJCE de Toulouse.

Ils se sont vus chacun remettre un chèque de 2 000 euros et une offre de stage au cabinet, en présence de **François Barrière**, représentant de la FNDE et Président de l'ANDJCE de Paris II, des différents directeurs des DJCE ainsi que de nombreux avocats du cabinet, anciens élèves de cette formation de renom.

Le prix DJCE - CMS Bureau Francis Lefebvre des meilleurs futurs avocats par équipe récompense trois étudiants des onze DJCE en France sur leur aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire. L'objectif de ce prix est de mettre les étudiants dans une situation qui les prépare à leur future vie professionnelle.

Douze étudiants, présélectionnés sur leur motivation et répartis en quatre équipes, travaillent en parallèle sur un même cas, en interaction avec des avocats du cabinet, chaque équipe défendant en fin de journée ses propositions face à un jury interne.

Cette année, le jury comptait parmi ses membres: **Philippe Grousset**, avocat associé en fiscalité, **Christophe Blondeau**, avocat associé en droit des sociétés et **Damien Decolasse**, avocat en droit social.

A propos du DJCE :

Le Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise fut créé en 1966 puis repris par la Fondation Nationale pour le Droit de l'Entreprise en 1971, devenue par la suite Fédération nationale pour le Droit de l'Entreprise (F.N.D.E.). Ce diplôme fut le fruit d'une collaboration étroite entre professionnels et universitaires, afin de mener une action commune entre la pratique et la recherche en droit de l'Entreprise.

Fondateurs universitaires :

Le Centre du Droit de l'Entreprise de la Faculté de Droit de Montpellier
Le Centre de Droit des Affaires de la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence
Le Centre de Droit des Affaires de la Faculté de Droit de Rennes

Fondateurs professionnels :

L'Association Française des Juristes d'Entreprise (A.F.J.E.)
L'Association Nationale des Juristes de Banque
L'Association Nationale des Juristes exerçant en groupe ou en société

Signature du pacte de partenariat le 29 septembre 1986 avec :

Le Bureau d'Etudes Francis Lefebvre (actuellement le cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre)
Le cabinet Jacques Barthélémy
Le cabinet Coopers & Lybrand (actuellement le cabinet Landwell & Associés)
Le cabinet FIDAL

Pour plus d'informations, contacter :

- **Nicolas Merigeau, NewCap**
nmerigeau@newcap.fr
+33 1 44 71 94 98
- **CMS Bureau Francis Lefebvre**
Florence Jouffroy, Directeur du Marketing et de la Communication
Laetitia Mostowski, Responsable de la Communication
florence.jouffroy@cms-bfl.com, laetitia.mostowski@cms-bfl.com
+33 1 47 38 40 32 / 40 74

Auteurs



Philippe Grousset
Associé
left_cms



Christophe Blondeau
Associée / Associé
left_cms



Damien Decolasse
Paris
Associé

This information is for general purposes and guidance only and does not constitute legal or professional advice and should not be relied on. For legal advice, please contact your main contact relationship partner at the relevant CMS Member Firm.

CMS is an international organisation of independent law firms ("CMS Member Firms"). CMS LTF Limited ("CMS LTF") is a company limited by guarantee incorporated in England & Wales (no. 15367752) whose registered office is at Cannon Place, 78 Cannon Street, London EC4N 6AF United Kingdom. CMS LTF coordinates the CMS organisation. This email is sent by CMS Legal Services EEIG/EWIV ("CMS EEIG"). CMS EEIG provides services to CMS Member Firms. Its head office is at Neue Mainzer Straße 2-4, 60311 Frankfurt, Germany. The contact email address for CMS EEIG is info@cmslegal.com.

Neither CMS LTF nor CMS EEIG provides client services. Such services are solely provided by CMS Member Firms in their respective jurisdictions. CMS LTF, CMS EEIG and each of the CMS Member Firms are separate and legally distinct entities, and no entity has any authority to bind any other. CMS LTF, CMS EEIG and each of the CMS Member Firm are liable only for their own acts or omissions and not those of each other. The brand name "CMS" and the term "firm" are used to refer to some or all of the member firms or their offices.

For more information about CMS including details of all of the locations in which CMS operates please visit [cms.law](https://www.cms.law).

You can find more information about our processing of personal data and your data subject rights in our [Privacy Notice](#).